



ADAP

Newsletter n°15

Juin 2005

Sommaire

1. Editorial

2. La vie des programmes

2.1. Programme Tanzanie

- a. Inyonga : entre dynamisme du terrain et lenteurs administratives
- b. Activités écotouristiques
- c. Feedback de stage

2.2. Programme Mozambique

2.3. Programme Burkina-Faso

- a. Extension de l'aire d'intervention de l'ADAP
- b. Echange sud-sud: impressions
- c. Projet d'éducation environnementale

3. La vie de l'association

- a. Rapport d'activités 2004
- b. Manifestations 2005
- c. Bienvenue aux nouveaux membres
- d. Relance des activités de fundraising
- e. Objectif: création d'emplois à Genève

4. Approfondissements

- a. Des PICD pour quoi faire ? (4/4)
- b. Stages: perspectives 2005 en Tanzanie

5. Réseaux

- a. Conférence éléphants à la société des sciences naturelles de Nyon - La Côte (janvier 05)
- b. Visite du programme RAMSAR (février 05)
- c. Présentation des activités de l'ADAP à l'UICN le 5 avril 2005
- d. TZ : Intégration de l'ADAP au TNRF (février 05)

6. Brèves

Editorial

Par Nicola Cantoreggi (nicola@adap.ch)

A l'heure où le politique entonne inlassablement la litanie des restrictions budgétaires, l'engagement dans la solidarité est plus que jamais indispensable. Cette dernière se décline certes de manière différente au Nord et au Sud, mais procède de la même logique de défense d'une autre manière de concevoir les relations que les êtres humains entretiennent entre eux et avec leur milieu vital, qui ne saurait s'accomoder d'une pure logique comptable.

L'ADAP est depuis huit ans partie prenante de cet engagement. Elle a choisi de le traduire sur le terrain stratégique qu'est celui des rapports entre sociétés humaines et nature, à travers la mise en place d'une gestion équilibrée des ressources naturelles et d'une distribution aussi égalitaire que possible des revenus qui en découlent.

Ce choix est judicieux pour plusieurs raisons. En premier lieu, il donne une forme concrète à la notion de développement durable, trop souvent taxé de «fourretout» permettant de légitimer toutes sortes de pratiques, mêmes les plus douteuses. En deuxième lieu, il promeut l'idée que le développement ne va pas nécessairement de pair avec la destruction irrémédiable des ressources naturelles, mais peut, au contraire, mettre en valeur tout le potentiel qui existe à ce niveau, en misant sur la promotion d'une coopération maximale entre acteurs qui ont, ou pensent avoir, des intérêts divergents.

Les projets que nous menons en Tanzanie, au Burkina Faso ou encore au Mozambique, essaient de concrétiser, autant que possible, cette philosophie. Il ne sont certes pas à l'abri de difficultés, tâtonnements et remises en question, mais traduisent, tous, cette volonté différente d'être au Monde et de le vivre, que ce soit au niveau de nos relations avec les partenaires du Sud, que dans notre engagement citoyen dans le Nord.



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

2. La vie des programmes

2.1. Programme Tanzanie

a. Inyonga : entre dynamisme du terrain et lenteurs administratives

Par Jean-Félix Savary (savary@adap.ch)

Le projet de Bee Reserve à Inyonga navigue depuis le début entre deux tendances contradictoires. D'une part, des réalisations concrètes sur le terrain qui peuvent être très réjouissantes, et d'autre part, une lenteur administrative qui freine l'élan des partenaires locaux. Ce constat est plus que jamais d'actualité aujourd'hui, avec la phase finale de la procédure de classement de Mlele Forest Reserve en Bee Reserve. Les centaines de pages du dossier déposé à Dar-es-Salaam en 2004 répondent normalement aux exigences de la législation, mais les innombrables difficultés administratives empêchent toujours d'avancer. Cet état de fait est regrettable, et ceci avant tout pour deux raisons. Premièrement, plusieurs réponses sont attendues de la capitale sur des questions précises (comme la formation des éco-gardes) et l'allongement des délais de réponse implique une augmentation des risques d'affaiblissement des dynamiques locales autour du projet. Deuxièmement, la réalisation d'activités pour lesquelles nous avons un financement doit parfois être repoussée pour cette raison. Ces montants ne sont pas ensuite systématiquement réaffectés à une nouvelle phase et viennent donc se soustraire à d'autres activités qui avaient été identifiées. Cette perpétuelle tension entre dynamique locale et blocages institutionnels nous est maintenant familière et fait partie des contraintes du programme. De manière plus spécifique, quant aux actions même du programme, les points suivants méritent d'être soulignés :

Développement de l'écotourisme

Jusqu'en 2004, l'écotourisme était resté une activité très expérimentale, sans réelle assise institutionnelle au niveau local. L'action de ADAP et de l'association d'écotourisme se basait sur des personnes sans garantie réelle de pérennité. Cette situation a maintenant changé avec l'adoption d'un certain nombre de mesures qui visent à ancrer la logique prônée depuis le début du programme. Des règles pour la gestion du fond de développement (taxes sur les touristes) ont été adoptées, et des mesures garantissant l'exclusivité de l'exploitation du site à l'association d'écotourisme d'Inyonga sont en

discussion au District Council. Tout ceci vise à renforcer le pouvoir des villageois par rapport aux exploitants touristiques privés, qui pullulent en Tanzanie et qui n'ont souvent d'égard que pour leur propre bénéfice. La situation qui se met en place à Inyonga donne vraiment le pouvoir décisionnel au niveau du village, chose rare en Tanzanie.

Adoption des premiers plans de gestion des terres villageoises

Les plans de gestion des terres villageoises des quatre premiers villages qui avaient commencé le processus de planification de leurs terres ont été adoptés par le District Council. En clair, ces villages disposent actuellement d'un outil reconnu pour une meilleure utilisation des terres à proximité des villages, qui constituent l'essentiel des surfaces cultivables. La nature des sols et l'anarchie de leur exploitation rendent nécessaire une meilleure planification. Tout en continuant la même démarche pour les autres villages, le programme va pouvoir déclencher l'étape suivante avec ces quatre premiers villages. Celle-ci constitue à introduire progressivement des techniques de valorisation des sols et de rotation et de complémentarité des cultures.

Workshop à Inyonga

Une réunion de deux jours s'est tenue à Inyonga en novembre 2004. Pour la première fois, nous avons réuni tous les acteurs concernés autour d'une même table. En tout, une soixantaine de personnes représentant tous les niveaux politiques et administratifs, ainsi que le secteur privé, notamment les compagnies de chasses sportives. Nous avons pu, à la fin, nous mettre d'accord sur un texte qui pose les principes de base du futur plan de gestion de la zone. Ce document va indéniablement compter pour le règlement du classement en Bee Reserve.

Échanges d'expériences

Nous avons enfin pu réaliser un échange entre le personnel des projets de l'ADAP. Gerald Ngassa, le responsable de programme d'Inyonga a pu se rendre au Burkina Faso pendant plus de deux semaines, où il a rencontré l'équipe du projet burkinabé. Il a pu visiter les activités et échanger avec l'équipe, les partenaires et la population. De cette manière, de nombreuses informations ont pu être échangées et vont permettre aux deux projets de bénéficier mutuellement de leurs connaissances et de leur succès. Ce type d'expérience devrait être répété le plus souvent



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

possible. Cela permet de multiplier les acquis de chaque programme en en faisant bénéficier les autres sans la médiation de Genève.

b. Les activités écotouristiques

Par Yves Hausser (hausser@adap.ch)

Le développement des activités d'écotourisme en Tanzanie menées dans le cadre du programme Inyonga se poursuit, malgré des difficultés multiples. Suite aux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du premier voyage non accompagné d'un membre de l'ADAP Genève, par la compagnie Monsoon Safaris, il a été décidé de chercher un nouveau partenaire plus fiable pour la mise en œuvre. Lors de la mission de janvier – février 2005, une nouvelle société a été identifiée en Namelok safaris, une petite compagnie appartenant à un couple mixte Tanzanien et Suisse. Il est prévu que les responsables de Namelok viennent visiter la région d'Inyonga et rencontrer les différents partenaires « écotourisme » en juillet 2005, pour ensuite décider de manière définitive s'ils se lancent dans l'aventure. En l'état ils n'exploitent que la région nord du pays, mais sont intéressés par une extension sur l'ouest.

c. Feedback de stage

Par Christian Demont (demontchristian@yahoo.fr)

Mon stage, réalisée dans le cadre du travail de diplôme à l'Ecole d'Ingénieurs de Lullier, s'est déroulé du 15 octobre 2005 au 14 janvier 2005.

Activités entreprises

Ces activités ont consisté en la réalisation de deux enquêtes sur le terrain, l'une pour l'étude du marché potentiel régional, l'autre pour identifier les attentes des agriculteurs locaux, évaluer le niveau de leurs connaissances dans le domaine agricole et déterminer les principales cultures (vivrières et de rente) et leurs impacts sur l'environnement. Des activités annexes ont été entreprises, comme la formation des groupements de femmes dans le domaine du développement des connaissances en matière de pépinières forestières, ainsi que des contacts avec des personnes clef (connaissances locales et International Center of Agroforestry Research (ICRAF)). La collaboration avec l'ICRAF a duré deux semaines et demi en tout (18-25, 10, 2004, 04 – 12, 01, 2005) et a permis l'obtention de données importantes au

niveau agroforestier.

Résultats

La participation de l'ICRAF dans mon encadrement a permis d'apporter des informations essentielles sur les différentes techniques et espèces utilisables dans la région. D'autres informations importantes concernant les pépinières forestières ont aussi été passées en revue, ainsi que celles concernant les fruits indigènes, intéressants pour la réalisation de jus, de confitures et de vins.

La première enquête a rapporté beaucoup moins de résultats que prévu, car le questionnaire était relativement inadapté aux personnes interviewées. Il n'a pas été possible de récolter toutes les informations nécessaires, les questions devront être posées différemment. Il ressort toutefois de ce questionnaire que les marchés locaux sont intéressés à vendre les produits du terroir mais que les moyens financiers ne permettent pas aux marchands de diversifier leur offre. Il est donc nécessaire de créer un système de crédits afin de pallier ce type de problèmes. Il en est aussi ressorti que bon nombre de marchands ne connaissent pas les nouveaux produits (confitures particulièrement) et donc le lancement de ceux-ci nécessitera une forte promotion.

L'enquête auprès des fermiers a permis de souligner le manque de connaissances en matière agronomique de la population locale. L'utilisation des produits phytosanitaires n'est pas maîtrisée et conduit à des résistances parasitaires posant actuellement problème chez bon nombre de fermiers. En ce qui concerne les techniques de cultures, il est essentiel d'importer d'autres concepts de type agroforestiers qui permettent la conservation des sols. Actuellement les monocultures sont le type de culture le plus pratiqué mais la culture mixte est aussi appliquée (principalement maïs et arachides ou maïs et haricots). Les principales productions locales sont le maïs (33.4% des surfaces cultivées), les cacahuètes (25%), le tabac (19.4%), les haricots (7.8 %) et le manioc (6.4%). Les autres cultures pratiquées de manière plus marginales sont les patates douces, le riz, les tomates, le mil et le sorgho. Ces données sont valables pour l'année 2004, car les années précédentes le tabac était le plus cultivé (communication personnelle, Hausser, 2005).

Le degré d'intensité des cultures sur les sols a pu être calculé (1.33 selon la méthode de Ruthenberg, 1980). Ce chiffre démontre que l'intensité actuelle est proche d'une technique d'agriculture itinérante qui est très



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

dommageable pour le sol. Ce calcul a pu être effectué grâce à la durée moyenne de la jachère et à la durée de culture.

En matière de revenus, le tabac rapporte 73.9% du chiffre d'affaire global, pour l'agriculture, vient en suite l'arachide avec 9.9% puis l'apiculture avec 8.1%. Il faut dire que cette année, la production de miel était très basse ainsi que le prix (presque 50% de moins que l'année dernière).

Les paysans ont souligné les pertes de fertilité mais n'ont presque pas parlé de l'érosion. Dans la région le paysage est plat et donc les problèmes d'érosions seront principalement en nappe. Lorsque ces problèmes deviennent apparents, il est souvent très difficile d'intervenir et la destruction du sol est irrémédiable à l'échelle humaine.

Les techniques utilisables à Inyonga sont :

La technique de parcelles arborées qui permet de limiter les impacts de la culture du tabac. Il y a donc à la fois la possibilité de régénérer les sols et de produire des quantités importantes de bois de feu pour le séchage des feuilles de tabac.

Les cultures mixtes aux abords des maisons (jardins de case) qui permettront de cultiver des fruits et légumes et apporteront ainsi vitamines et fibres. L'impact esthétique de cette technique est non négligeable et permettra d'embellir les villages, permettant ainsi de les promouvoir pour l'écotourisme.

Les cultures en allées peuvent être intéressantes dans cette région à condition d'adapter la technique à un climat semi-aride, afin de limiter les problèmes liés à la concurrence entre les cultures et les arbres.

En annexe, la formation des groupements de femmes aux techniques de reproduction d'arbres destinés à l'apiculture (plantes mellifères) et pour d'autres utilisations (fruits, bois ou médecine par exemple) a permis l'implantation d'une pépinière d'essais. Le but de cet essai est de proposer une technique permettant d'économiser l'eau en saison sèche.

2.2. Programme Mozambique

Projet d'appui à la communauté de Goba: dernière ligne droite

Par Antoine Bossel (abossel@vtx.ch)

La situation générale de Goba est marquée par les difficultés rencontrées par les paysans afin de réaliser l'actuelle campagne agricole. Les précipitations sont

rare, et les champs ont été touchés par diverses attaques d'insectes. La plupart des paysans ont décalés leurs semis et les ont répartis sur plusieurs mois. Ils comptent semer durant le mois d'avril si le niveau des précipitations s'améliore.

Bien que peu fréquentes, les précipitations du mois de décembre furent torrentielles et les accès à Goba ont été plusieurs fois coupés. Au niveau de Goba même, l'accès à la zone communautaire est encore très difficile. Ntava Yedzu a cependant réalisé des petits travaux de réparation sur la piste qui mène au site éco-touristique.

Après un démarrage modeste, la frontière connaît une forte augmentation du trafic routier. Une antenne Mcel est installée au village de Goba. Des discussions sont en cours avec cet opérateur pour obtenir des compensations relativement à l'occupation de la terre et la coupe des arbres (pour la ligne électrique qui alimente l'antenne). Une antenne Vodacom sera installée à la frontière et couvrira la zone du camping.

La construction du bureau de l'association Ntava Yedzu est achevée et, malgré divers problèmes liés aux manques de sérieux d'un constructeur, celle du camping est en cours. Les formations dans le domaine de l'hôtellerie sont terminées et une formation dans le domaine de l'artisanat a débuté au mois de janvier. Deux groupes de jeunes (12 personnes au total) ont été constitués et travaillent du lundi au vendredi au siège de Ntava Yedzu. La participation est très bonne et les résultats sont encourageants. Le groupe des sculpteurs utilise le bois appréhendé par les gardes communautaires. Ntava Yedzu a obtenu un terrain de 160 m² près de la douane afin d'installer le marché d'artisanat.

Deux partenaires potentiels ont été identifiés et contactés par l'ADAP. Le premier est un français qui élève des chevaux dans la région. Il serait intéressé à former les gardes communautaires à l'équitation et installer un petit centre hippique près du camping. Après diverses visites sur le terrain et des discussions avec Ntava Yedzu, une proposition de contrat de partenariat lui a été soumise. Ce partenariat prévoit la mise à disposition gratuite de chevaux pour les gardes communautaires, leur formation, un intéressement de Ntava Yedzu aux recettes du centre hippique et le paiement d'une location pour les installations financées par le biais de l'ADAP. Le partenaire utiliserait



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

la terre communautaire mais ne disposerait pas d'un titre foncier en son nom.

Le second partenaire potentiel est un agriculteur sud-africain qui souhaite réintroduire des animaux dans la zone communautaire de conservation et organiser la visite de touristes. Il s'agirait de n'introduire que des animaux préalablement présents dans la région. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le partenaire potentiel et Ntava Yedzu et les grandes lignes du partenariat ont été établies. Les discussions ont porté sur la délimitation de la zone, l'accès de la communauté, les types d'animaux, les emplois pour la communauté, l'intéressement de Ntava Yedzu aux recettes, la location des installations financées par l'ADAP, les modalités de contrôle par les gardes communautaires, les modalités de la vente d'artisanat, l'augmentation du nombre de gardes. Un accord semble possible mais une rencontre de tous les membres de la famille du chef traditionnel doit être organisée. Certains de ces membres vivent en Afrique du Sud et au Swaziland, ce qui complique la tenue de la réunion. Comme pour l'autre partenaire, la terre communautaire serait mise à disposition en conservant la propriété communautaire.

2.3. Programme Burkina-Faso

a. Extension de l'aire d'intervention de l'ADAP

Par Alexis Kaboré (faudeb@adap.ch)

L'une des principales évolutions de l'intervention de l'ADAP au Burkina Faso est l'élargissement de l'espace de couverture de ses activités. Si l'intervention de l'ADAP concerne principalement le village de Boumoana, le projet a été conçu pour intégrer progressivement les communautés environnantes. Le processus d'extension est entamé et les activités impliquent désormais tous les villages limitrophes de Boumoana. La mise en place de la zone communautaire de faune constitue le point d'appui de cette dynamique.

La zone de faune de Boumoana concerne d'autres villages exerçant sur les terres qu'elle renferme, soit des droits d'usages (élevage, cultures, chasse, cueillette...), soit des droits de contrôle (pouvoir de décision sur les droits d'usage). L'implication des villages autres que Boumoana (notamment ceux exerçant des droits d'usage) se justifie surtout par la nécessité d'une cogestion intervillageoise : d'une part, il n'est pas possible de conférer à ces terres le statut d'aire protégée sans associer les détenteurs du

pouvoir décisionnel sur les terres en question. D'autre part, l'élaboration et l'application des règles de gestion de cet espace exigent la contribution des usagers directs des ressources naturelles concernées.

Aussi, la démarcation de la zone faunique a consisté au préalable en des assemblées générales dans les six villages concernés par la zone et la conduite de l'action de délimitation par les représentants de ces villages: identification de repères naturels (collines, rivières, routes, bosquets) et marquage des arbres à la peinture. Les autorités des villages ont exprimé clairement leur préférence pour l'optique intercommunautaire, afin d'éviter « les conflits de frontières », au profit de l'action collective. Les futures négociations sur les modalités de gestion de la zone viseront non seulement la promotion de modes d'usage alliant objectifs de maintien des ressources et de production de revenus, mais aussi l'harmonisation des actions de surveillance entre les comités des différents villages, ainsi que les systèmes de circulation de l'information et la redistribution des avantages en terme de pouvoir décisionnel et de retombées financières. Le plan d'aménagement sera fondé sur le but de développer des modes de valorisation intéressants des paysans issus de tous les villages associés : l'apiculture par la plantation d'arbres mellifères, la commercialisation de semences par la plantation d'espèces locales, l'organisation de la collecte de paille... La convention locale qui résultera des négociations définira les pratiques agro-pastorales compatibles avec l'objectif de maintien de l'écosystème.

Les villages ne sont pas associés uniquement pour la gestion de la zone intervillageoise de faune. L'approche intercommunautaire se justifie aussi par la nécessité de prise en compte de la volonté manifeste de ces communautés de s'inscrire dans la dynamique de développement impulsée depuis Boumoana. Des plans de développement villageois indiquant les activités porteuses en termes de croissance des revenus et d'amélioration des capacités d'organisation des producteurs seront adoptés et intégrés dans le document de projet de la deuxième phase (2006-2007). En attendant, ces villages continuent de bénéficier des formations, voyages d'échanges, reboisement, alphabétisation. Les expériences de Boumoana restent des références pour les réflexions sur les filières et les modes d'appui à promouvoir (maraîchage, embouche, crédit,...).



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

Ainsi se dessine la prochaine phase du projet Faune et Développement de Boumoana : de 2000, le nombre des bénéficiaires du projet passe à au moins 15000 et le nombre de villages couverts se multiplie par six, sinon plus. Mais cela requiert de la part de l'équipe du projet plus d'efforts dans les stratégies de prévention et de gestion des conflits entre les communautés intéressées.

b. Echange sud-sud: impressions

Ce bref texte restitue, de manière personnelle et immédiate, les impressions de notre chargé de projets, Alexis Kaboré, suite à la visite du chargé de projet en Tanzanie.

J'ai une meilleure connaissance du projet Inyonga et des expériences reproductibles au Burkina, comme la transformation des produits agricoles (la tomate par exemple), surtout que le jardinage constitue une de nos principales activités, et la valorisation de la zone de faune par l'apiculture. Les échanges avec Ngassa ont confirmé la pertinence de la plupart de nos options telles que l'introduction du français (langue commune !) dans les centres d'alphabétisation, la promotion des activités économiques individuelles dans des cadres de gestion collective... Il en est de même de la gestion décentralisée des ressources naturelles, même si la situation en Tanzanie telle qu'il l'a décrite nous laisse imaginer la distance que nous avons encore à faire pour parvenir à une gestion vraiment locale des ressources naturelles. Il a attiré notre attention surtout sur le problème de la gestion décentralisée des ressources naturelles, notamment la question de la place des acteurs gouvernementaux et de celle relative aux retombées économiques pour les paysans.

Nous avons été impressionnés, tout autant par les similitudes de nos activités et approches que par les différences de contexte écologique, social et administratif. Par exemple, l'équivalent de notre lutte contre le coton est leur combat contre le tabac. Par contre, notre analphabétisme est une contrainte de taille quand on voit l'avantage qu'ils ont à avoir affaire à une population à majorité lettrée et dans la même langue...

En somme, le séjour de Ngassa a été d'un apport indéniable pour nos réflexions concernant les options futures pour le projet. On continue de parler de ses remarques, comme le montrent ces commentaires:

« Le Tanzanien qui était venu nous voir disait qu'en plus de l'alphabétisation des gens dans leur langue respective,

il faut qu'on les alphabétise dans une langue commune pour plus de facilité dans la communication » disait récemment un des leaders de Boumoana.

« Ngassa avait vu juste, le fait que nous regroupions les gens de tous les âges dans les mêmes salles d'alphabétisation peut entraîner des frustrations : un père qui se fait corriger par son fils pourrait être découragé et ne pas poursuivre les cours », dixit mon assistant Moumouni lors de notre visite dans les centres d'alphabétisation.

Nous avons travaillé dans une ambiance très amicale, j'ai réveillé mon english, et je suis invité à Inyonga...

Voilà, mes sentiments sont très positifs, et cela confirme la nécessité des missions d'échanges entre les implantations de l'ADAP.

Alexis Kaboré

c. Projet d'éducation environnementale

Par Yves Hausser (hausser@adap.ch)

En collaboration avec l'Ecole d'Ingénieurs de Lullier, l'ONG PlaneTerre, et grâce à un financement de la commune de Meinier, l'ADAP se propose d'appuyer la construction d'un centre de formation en éducation environnementale à Fada Ngourma, dans l'est du Burkina Faso. L'idée étant de créer un centre de formation de formateurs, afin de diffuser une éducation environnementale tant au niveau du système scolaire burkinabé que des communautés locales engagées dans des processus de gestion locale des ressources naturelles, à l'image des communautés partenaires du projet de l'ADAP à Boumoana et dans les villages environnants. Enfin, l'ADAP et l'EIL étant également partenaires d'un projet d'éducation environnementale destiné aux cycles d'orientation du canton de Genève, cela permet d'intéressantes comparaisons entre pays en voie de développement et pays développés. Le financement de la commune de Meinier provient de son opération caritative « Courir pour aider » organisée chaque année par cette commune. L'édition 2005, qui s'est déroulée le 30 avril, a rencontré un vif succès et a permis de recueillir la somme de Fr. 35'000.-, qui sera entièrement dévolue à la réalisation du projet.



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

3. La vie de l'association

Par Nicola Cantoreggi (nicola@adap.ch)

a. Bilan des activités 2003-2004

Le 6 décembre 2004, l'ADAP a tenu son assemblée annuelle. La participation a été particulièrement importante par rapport à la moyenne, puisque une trentaine de personnes, parmi lesquelles des invités, ont assisté aux travaux.

Après le visionnement d'un documentaire sur les méfaits du tabac en Tanzanie, qui a été l'occasion d'un vif débat et a offert une excellente passerelle avec les activités de l'ADAP, la partie statutaire a été l'occasion d'offrir un bilan des activités au courant des années 2003-2004.

Au niveau financier, la situation générale peut être considérée comme acceptable, dans la mesure où l'année 2003 s'est soldée avec un très léger déficit et les comptes 2004 s'annoncent positifs. Ce résultat, imputable à la fois à une stabilisation des entrées et à une amélioration des outils de suivi financier, ne doit pour autant pas nous inciter à relâcher nos efforts. En effet, pour la couverture des frais de fonctionnement, il apparaît important de parvenir à consolider les sources de financement stables (cotisations, financement institutionnel, etc.), afin de nous affranchir d'une trop grande dépendance des sources de financement temporaires (prélèvement autorisé par les bailleurs de fonds sur les financements aux projets).

Au niveau des activités à Genève, un certain immobilisme déterminé par certaines difficultés à gérer l'augmentation des activités sur le terrain a pu être dépassé, et l'ADAP a participé à différentes manifestations publiques. Néanmoins, il apparaît aussi que la mobilisation des bénévoles atteint ses limites, et que la création d'un poste rémunéré (cf. point e ci-après) apparaît urgente.

Au niveau des activités sur le terrain, on relève que l'expérience dans la gestion acquise au fil du temps permet de faciliter le travail de suivi, qui se déroule actuellement de manière satisfaisante. Au delà des impondérables qui caractérisent inévitablement la mise en oeuvre des projets de développement, la collaboration avec les équipes de l'ADAP et les autres acteurs sur le terrain fonctionne correctement. A ce sujet, l'ADAP est bien consciente que le succès indéniable que rencontrent certains de nos projets (notamment en Tanzanie et au Burkina Faso) est certes la résultante d'une identification et d'une planification bien organisées, mais est aussi largement tributaire

des configurations très favorables (et qui n'étaient de loin pas garanties) dont nous bénéficions avec la majorité des acteurs présents sur nos terrains d'intervention.

b. Manifestations 2005

Le Carrefour de la solidarité (14-15 janvier 2005)

Au début de l'année, s'est tenu le 1er Carrefour genevois de la solidarité, organisé par la Fédération genevoise de Coopération au Forum de Meyrin. Sous le thème «Solidarité Nord-Sud: pour quoi faire ?» cette rencontre a souhaité ouvrir le débat sur la nécessité de la solidarité comme démarche exigeante, mais nécessaire, pour combattre, aussi bien au Nord qu'au Sud, une conception purement marchande et individualiste des rapports humains, et qui aujourd'hui s'exprime également par la remise en discussion permanente des budgets alloués à l'aide locale et internationale.

Un programme très riche et diversifié, avec débats et tables-rondes, expositions et stands, musique et gastronomie du Sud a été proposé. L'ADAP a répondu présent aux sollicitations des organisateurs, en tenant un stand qui a proposé notre documentation, des produits promotionnels (miel et calendrier), et, bien entendu, un espace de dialogue privilégié pour toutes les personnes sensibles à la gestion durable des ressources naturelles. A ce sujet, les échanges se sont révélés particulièrement fructueux, et le fait d'être la seule association présente à s'occuper spécifiquement de ces problématiques, constitue un atout à ne pas négliger dans la valorisation du travail que nous réalisons auprès du grand-public.

La Fête du développement durable (11-12 juin 2005)

La désormais traditionnelle Fête du développement durable a lancé, cette année encore, l'été genevois sur la plaine de Plainpalais. Le fil rouge thématique de cette année était celui de la maison et les associations présentes, en fonction de leurs spécificités, ont été réunies au niveau des différentes pièces qui composent une habitation. La Fédération genevoise de coopération s'est ainsi retrouvée sous la tente Salon.

Comme l'année passée, l'ADAP s'est greffée sur cet espace, et a pu ainsi profiter des synergies et contacts qui se nouent régulièrement à l'occasion de cette Fête, la plus importante du genre à réunir les acteurs genevois actifs dans le développement durable au Nord et au



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

Sud.

c. Bienvenue aux nouveaux membres

L'effort produit depuis plusieurs mois pour faire connaître nos activités auprès du grand public et dans des enceintes spécialisées a motivé différentes personnes à s'intéresser de près à l'ADAP pour en appuyer les efforts de développement. Nous ne pouvons que nous réjouir de cet intérêt, qui nous reconforte dans la conviction que l'approche choisie pour aborder la question de la gestion durable des ressources naturelles est pertinente. Nous souhaitons donc une chaleureuse bienvenue à ces nouveaux membres, et nous espérons qu'au-delà de l'indispensable soutien financier qu'ils nous apportent, ils pourront trouver à l'ADAP un terrain d'échange, où nous faire bénéficier de leur savoir-faire et de leur expertise. Sur ce point, avec le développement de nos activités et les besoins grandissants qui les accompagnent, les occasions de s'engager ne manqueront pas et nous nous réjouissons d'ores et déjà d'en faire profiter toutes les personnes qui partagent nos convictions.

d. Relance des activités de fundraising

Par Fabrice Frigerio (ffrigerio@tele2.ch)

Afin de saisir les différentes possibilités de financement des associations, nous avons décidé de relancer nos activités Fundraising.

Ainsi, le 8 mars, nous avons participé à un colloque traitant du mécanisme des successions et des moyens donnés aux associations de se financer par ce biais.

La présentation s'est orchestrée autour de deux axes : La part disponible pour les associations et l'importance de la rédaction d'un testament. La quotité disponible, représente au maximum $\frac{1}{4}$ de la part légale des descendants et $\frac{1}{2}$ de la part légale des autres (parents, conjoints), et ne peut être réservée que par testament, d'où l'importance de ce document.

L'ADAP a donc décidé, d'une part, de rédiger une brochure destinée à nos membres ainsi qu'aux personnes désirant nous soutenir, expliquant les buts de l'ADAP ses modes de financements ainsi que l'importance de rédiger un testament. D'autre part en déposant une demande auprès de l'Etat nous pourrions obtenir des réductions de taxes sur les legs. Enfin, en s'inscrivant dans le registre des associations et en présentant

l'ADAP à des notaires et autres planificateurs financiers, nous pourrions nous rendre accessibles à la connaissance du public.

e. Objectif: création d'emplois à Genève

Le volume des activités de l'ADAP, comme en témoigne par ailleurs cette newsletter, est en plein développement. Cette situation, qui est une marque de la qualité et de la réussite de nos initiatives, impose néanmoins une capacité de suivi (opérationnel, administratif et informatif) conséquent. Aujourd'hui, force est de constater que notre système de bénévolat, malgré des efforts considérables de toute l'équipe, atteint ses limites et cela peut se révéler préjudiciable à la bonne marche de nos activités. Ainsi, afin de ne pas prêter le bon travail réalisé depuis 8 ans par l'ADAP, il apparaît urgent de pouvoir parvenir à la création d'emplois rémunérés au cours de l'année 2005. Initialement prévu sous la forme d'un temps partiel, le poste à créer doit permettre d'assurer une constance dans les différentes activités de suivi susmentionnées, souvent très chronophages, pour pouvoir mieux allouer le temps de travail des bénévoles ainsi libéré.

Le défi est de taille, dans la mesure où la situation économique actuelle rend de plus en plus difficile l'obtention de fonds pour la couverture des frais de fonctionnement. Le maître-mot pour y parvenir est celui de diversification, tant des acteurs à solliciter (publics et privés) que des modalités à imaginer (augmentation des volumes financiers des projets, permettant un prélèvement cumulé plus important pour les frais administratifs; financement institutionnel; accès aux dons suite à des testaments). Cela, en évitant de trop se disperser au niveau des démarches.

En cas de réussite, toute une dynamique positive peut se mettre en place, notamment par la possibilité de disposer d'une personne qui peut, à son tour, poursuivre le travail de fundraising, mais également prendre la tête d'une petite équipe de civilistes, dont l'engagement est justement conditionné par l'existence de postes rémunérés au niveau de l'association concernée.



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

4. Approfondissements

a. Des Programmes Intégrés de Conservation et Développement (PICD)...Pour quoi faire ? (4/4)

Par Yves Hausser (hausser@adap.ch)

*Stratégies des acteurs et pouvoirs locaux :
les « externalités » des PICD et la dimension profondément
politique de la gestion des ressources naturelles
en Afrique*

Les projets de type PICD interviennent le plus souvent en milieu rural, souvent enclavés, et les sociétés qui vivent dans ces régions ont souvent été perçues a priori par les gestionnaires comme homogènes et « cohérentes », c'est à dire consciente de leur intérêt communautaire. Cette vision d'une communauté homogène et rationnelle, quelque peu idéalisée, a alimenté l'abondante réflexion et littérature relative aux questions de propriété et d'action collective (débat sur les « Commons »). Elle a fondé de nombreuses hypothèses et présupposés du modèle PICD en relation avec la notion de communauté et d'intérêt communautaire. Or, comme le relèvent de nombreux auteurs, l'existence d'un tissu communautaire n'implique pas l'absence d'individualisme et des comportements qui vont avec. Cet individualisme qui, comme le relève Karsenty¹, est différent de l'individualisme occidental, explique également pour partie le développement de stratégies d'appropriation et/ou de détournements des ressources du projet qui a pu être constaté dans la mise en œuvre de très nombreux projets. Et à ce niveau, la participation n'exclut en rien ce genre de comportement, au contraire elle peut être une porte ouverte à ce type d'attitudes. En effet si cette participation « n'a que rarement épousé le principe d'un renforcement des pouvoirs de contrôle des résidents sur leurs ressources naturelles² », elle a permis aux pouvoirs déjà établis, à une certaine élite du monde rural, de s'approprier via le noyautage d'institutions locales, ces nouvelles ressources.

Plutôt qu'une réappropriation de la ressource par les communautés, certains PICD ont selon nous contribué à un renforcement de la mainmise des élites sur ces nouvelles ressources financières « publiques » et donc bien souvent à un renforcement d'une situation inégalitaire déjà prononcée avant l'arrivée du projet. Cet accroissement du sentiment de dépossession est souligné par différents auteurs, le maintien d'une gestion externe, le parasitage et le détournement des institutions et mécanismes locaux

de redistributions des revenus par les élites locales contribuent à déposséder encore plus les communautés locales de la gestion de la ressource et donc à ouvrir la porte aux comportements individuels opportunistes, en l'absence de réel changement de la situation – ce qui est on ne peut plus rationnel. Ce phénomène est à l'origine de nombreux échecs, il court-circuite toute réelle dynamique communautaire et va entraîner une accélération des processus de dégradation.

La majorité des PICD semble donc ignorer le fait que les sociétés Africaines ne sont pas figées mais sont plutôt dans un processus de transformation et de recomposition quasi permanent entre tradition et modernité. Il convient également de rappeler que les PICD entraînent des bouleversements importants dans les sociétés locales dans lesquelles ils interviennent puisqu'ils influent souvent directement sur le fondement du pouvoir de ces sociétés qui réside dans le foncier et le contrôle de l'accès aux ressources. Ils imposent en quelque sorte des recompositions et des adaptations permanentes à l'évolution des conceptions de gestion en matière de ressources naturelles et d'aires protégées, jouant par la même un rôle éminemment politique souvent nié ou ignoré. Karsenty³ souligne l'importance pour les PICD de la prise en compte de l'articulation entre les structures internes des systèmes locaux et les stratégies individuelles.

De fait, compte tenu des montants financiers, tant des budgets des projets (qui se chiffrent en dizaines de millions d'euros ou de dollars pour ceux que je qualifierais de pharaoniques), que parfois des activités initiées de gestion des ressources, les acteurs locaux déploient des stratégies complexes d'appropriation passant entre autres par des alliances mouvantes « transversales⁴ » de cette nouvelle rente financière. Cette capacité des acteurs locaux à développer des stratégies visant à une appropriation de cette rente financière n'a d'égal que la capacité des institutions publiques en charge des questions de faune de développer des stratégies empêchant la réalité de ce transfert de responsabilités de gestion et de revenus au niveau local. Il faut dire que les enjeux financiers sont considérables, selon Chardonnet et al⁵ (2002), la valeur du secteur faune en Tanzanie au début du 21^e siècle (1999) serait de l'ordre de 700 millions US \$.

Les PICD interviennent également dans un contexte



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

institutionnel et légal national donné, passablement changeant d'un pays à l'autre. Dans la majorité des cas les politiques de décentralisation ont été adoptées sous la pression des bailleurs de fonds internationaux (excepté peut-être les cas du Sénégal et du Zimbabwe) et sont généralement de conceptions récentes.

Les institutions étatiques en charge de la gestion des ressources naturelles sont le plus généralement réticentes à ce transfert des responsabilités de gestion qui signifie également transfert – et donc perte – de revenus au budget de ces institutions. Cette perte financière se double d'un impact sur le statut et l'omnipotence (supposée) des agents de l'Etat. Cette résistance ne pouvant se faire de manière ouverte compte tenu de l'adoption de ces politiques, elle se fera de manière larvée, mais peut parfois être révélée ouvertement lors de conversations privées. L'exemple fourni par les récents Guidelines émis par la Wildlife Division pour la mise sur pied de WMA en Tanzanie⁶, révèle de quelle manière on peut accepter sous contrainte un texte et en émettre ultérieurement un autre qui rende hautement improbable la mise sur pied de ces zones de manière autonome. De fait, les multiples conditionnalités et exigences rendent illusoire la création de ce type de zones par des communautés rurales sans un appui important, soit des services techniques de l'état, soit d'une organisation internationale œuvrant dans le domaine de la gestion communautaire des ressources.

Par ailleurs trop de PICD, sans même s'en rendre compte, finissent par se substituer tant aux agents et structures de l'Etat qu'aux communautés, trop pris qu'ils le sont dans la logique, les impératifs et contraintes de l'opérationnel. Cette dérive est due à une conjonction de facteurs (exigences des bailleurs en termes de résultats et de respect des calendriers, Etats faibles et souvent peu présents au niveau rural, besoins et sollicitations des communautés) qui conduit souvent les PICD à vouloir embrasser une gamme trop vaste d'activités en regard des contraintes de gestion que cela implique.

On retrouve également le problème – récurrent en Afrique et déjà constaté dans de très nombreux projets de développement rural « classiques » – de méfiance caractérisée entre l'Etat et ses agents et les communautés locales, qui paraît être particulièrement marqué en ce qui concerne la problématique de la gestion des ressources, dont l'histoire est marquée lors de toute la période « fences

and fines » par une vision du villageois et du chasseur rural africain comme le principal ennemi de la conservation⁷. Malgré les changements de discours, la pratique demeure souvent celle d'une méfiance réciproque forte entre ces deux acteurs.

Acronymes

PICD: Programme intégré de conservation et développement

WMA: Wildlife Management Area

Notes

1 A. Karsenty & al., relèvent, « cet individualisme africain n'est pas de même nature que l'individualisme occidental (qui est marqué par la logique contractuelle), il est doublé d'un renvoi à des statuts sociaux et politiques qui fondent des obligations spécifiques pour les individus, mais il est également (ce qui n'est pas contradictoire) caractéristique des comportements « stratégiques » africains favorisés par une prolifération d'institutions (expression de S. Berry) modernes, traditionnelles et néo-traditionnelles. », Alain Karsenty et Daou Joiris, *Les systèmes locaux de gestion dans le bassin congolais*, CARPE, Composante IR1, Mars 1999, p.24.

2 Kleitz, G. Frontières des zones protégées en Afrique tropicale humide : *Quels projets de développement et des gestion des ressources naturelles ?*, Document de synthèse d'études, GREP, Paris, UE DG XI, Juillet 1994, p. 24

3 A. Karsenty & al., Ibid., p. 24.

4 A. Karsenty & al., Ibid., p. 29

5 P. Chardonnet, B des Clers, J. Fischer, R. Gerhold, F. Jori et F. Lamarque., *The value of wildlife*, Revue sci. tech. Off. Int. Epiz., 2002, 21 :1, pp. 15 – 51

6 The Wildlife Conservation Act, 1974, *The wildlife conservation (wildlife management areas) regulations, 2002*, Government Notice N°543 published on 27/12/2002, printed by the Government Printer, Dar Es Salaam, Tanzania, 63 p.

7 Voir notamment Adams, W., (2004) *Colonialism, hunting and the invention of poaching in the 19th and 20th centuries*, in Policy Matters, Issue 13, « History, culture and conservation », IUCN, CEESP. November 2004

b. Stages: perspectives 2005 en Tanzanie

Par Yves Hausser (hausser@adap.ch)

Le stage de C. Demont en Tanzanie (cf. point 2.1.c) pour la réalisation de son Travail de Diplôme pour l'Ecole d'Ingénieurs de Lullier s'est très bien déroulé, à la satisfaction tant de l'étudiant et de l'école, que de l'équipe de projet ou encore des partenaires locaux d'encadrement. Les résultats de ce travail de diplôme sont très intéressants et permettent d'entamer le volet agroforestier sur la base de données de qualité et avec une idée précise de la situation dans ce domaine à Inyonga. Compte tenu de ce succès, il est prévu que cette année, deux étudiantes de l'EIL se rendent en Tanzanie pour effectuer leur stage de diplôme. Les thèmes concernés



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

sont cette fois-ci la mise sur pied du plan de gestion de la Bee Reserve d'une part et une comparaison des impacts écologiques et socio-économiques de la chasse sportive et du tourisme de vision dans le sud ouest tanzanien d'autre part. Le financement pressenti proviendrait une fois encore de la KFPE et de la HES-SO, qu'ils soient ici remerciés pour leur soutien.

5. Réseaux

Par Yves Hausser (hausser@adap.ch)

a. Conférence éléphants au Cercle des Sciences Naturelles de Nyon - La Côte.

L'ADAP a été invitée à présenter une conférence sur les questions liées à la conservation et à la gestion de l'éléphant d'Afrique au Cercle des Sciences Naturelles de Nyon – La Côte le 11 janvier 2005. Cette conférence présentée par Y. Hausser a rencontré un vif intérêt auprès de la quarantaine de personnes y ayant assisté. Ce genre de manifestation permet de renforcer l'ancrage local de l'ADAP en Suisse. Merci à Florian Meier et Jean-François Rubin pour l'avoir rendue possible.

b. Visite du programme RAMSAR à l'ADAP Genève

Le comité de l'ADAP a reçu la visite du représentant de la Convention RAMSAR pour l'Afrique, M. Abou Bamba et de son assistante, Mme Estelle Gironnet lors d'une séance du comité en février 2005. Ce premier échange a été très apprécié de part et d'autre et différentes synergies possibles ont été identifiées. L'une des conséquences immédiates de cette rencontre a été une invitation à présenter les activités de l'ADAP lors d'une conférence à l'IUCN organisée dans le cadre des « Brown Bag Lunch » qui se tiennent périodiquement à l'IUCN. Pour plus d'informations sur la Convention RAMSAR de protection des zones humides : <http://www.ramsar.org>

c. Présentation des activités de l'ADAP à l'IUCN

Une conférence de présentation de l'ADAP a été donnée à l'IUCN le 5 avril 2005 par Y. Hausser. Elle a également rencontré un vif intérêt, notamment de personnes travaillant pour le secteur « Biodiversity Economics » de l'IUCN, ainsi que pour le secteur Patrimoine mondial, ce qui pourrait mener à différentes collaborations futures. Les résultats atteints dans le domaine de l'apiculture dans le cadre du projet mené à Inyonga ont particulièrement retenu l'attention. Nos remerciements vont à Estelle

Gironnet du programme RAMSAR pour l'organisation de cette présentation.

d. Tanzanie : Intégration de l'ADAP au Tanzania Natural Resource Forum (TNRF)

L'ADAP a intégré en février 2005 le TNRF (anciennement dénommé Wildlife Working Group) qui regroupe un grand nombre d'institutions et de chercheurs travaillant sur les problématiques de gestion environnementale en Tanzanie, notamment la Wildlife Conservation Society Tanzania, le Lawyers Environmental Action Team ou encore la GTZ avec son Community Wildlife Programme. Elle réunit aussi bien des représentants du secteur public (état, coopération, recherche scientifique) que des représentants de la société civile à travers des ONG comme PINGO qui représente les intérêts des peuples pasteurs. Merci à David Erickson du Culmann and Hurt Community Wildlife Project d'avoir favorisé cette rentrée rapide au TNRF et merci à E. Singleton pour la rapidité de traitement de notre demande d'adhésion. C'est un forum très dynamique auquel participent les institutions et personnes les plus actives dans ce domaine en Tanzanie.

e. Tanzanie : Extension de la collaboration avec le Tanzania Carnivore Project

Le passage à Arusha en janvier 2005 a été l'opportunité de renouer contact avec le coordinateur de ce projet financé entre autres par le DFID, Maurus Msuha et de lui présenter la personne qui jusqu'à maintenant collecte les données, S. Kyombo. M. Msuha nous a demandé d'étendre la collecte des informations – qui se limite pour le moment aux données concernant le Lycaon ou chien sauvage (*Lycaon pictus*) à quelques autres grands prédateurs comme le lion (*Panthera leo*), le léopard (*Panthera pardus*) et les hyènes (*Hyena sp.*), et à expliqué clairement à S. Kyombo comment remplir les formulaires de collecte des données. Ce travail de collecte de données « à la rencontre » lors des déplacements effectués pour le projet va être réalisé entre autres lors de la poursuite des enquêtes botaniques sur la Bee Reserve, ainsi que pendant la réalisation des deux stages de diplômés de l'EIL. La valorisation de ces données sera double puisque elles seront également transmises à l'IGF pour son opération Carnets de brousse qui vise à collecter un maximum de données sur les grands mammifères charismatiques du continent africain.



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

6. Brèves

Par Yves Hausser (hausser@adap.ch)

a. International

Burkina – Faso : Soutien ponctuel au Parc national d'Arly.

L'ADAP intervient dans l'Est du Burkina depuis le début de l'année 2004. La région Est doit sa richesse en faune au complexe d'aires protégées et de secteurs de chasse qui couvrent une bonne partie de la région. Parmi ces aires protégées, le parc national d'Arly joue un rôle non négligeable dans la conservation de différentes espèces en raison de la présence de ressources en eau disponibles toute l'année et de plaines d'inondations à haute capacité de charge permettant des concentrations importantes de grands mammifères.

Alors que la majeure partie des aires protégées de la région Est reçoivent un appui fort de l'Union Européenne pour assurer leur gestion et leur développement (Programmes CURESS et ECOPAS), le parc d'Arly qui devait être soutenu par le projet PAUCOF de l'Agence Française pour le Développement (AFD) n'a pas reçu le soutien qui lui a été promis lors de la conception du projet PAUCOF.

De fait, les infrastructures se sont délabrées faute d'entretien, les mares se tarissent et la digue sur la rivière Arly qui permettait la retenue d'une masse importante d'eau en saison sèche n'a jamais été réparée. Quant à la gestion du parc, elle est assurée par 7 pisteurs, un conservateur et un conservateur adjoint, mais sans disposer des moyens indispensables à l'accomplissement de leur mission. Outre le fait que la plus grande partie du réseau de pistes n'est plus réhabilité, ils n'ont pratiquement pas d'armes et ne disposent que d'un véhicule 4x4, deux motos 100 cc et trois vélos pour mener les activités de surveillance.

Dans ce contexte et suite à une sollicitation du conservateur du parc, le comité de l'ADAP a voté de manière exceptionnelle et ponctuelle un budget de 1'300 CHF pour permettre l'achat de vélos et d'équipements (uniformes, chaussures) pour les gardes, qui malgré leur difficiles conditions de travail se montrent dévoués à leur tâche. Le contrôle de l'utilisation de ces fonds est assuré sur le terrain par A. Kabore, coordinateur du projet Burkina.

Inde : Menace de déplacement forcé de 4 millions de personnes pour la conservation d'aires protégées, ou la conservation contre les populations

Suite à une information diffusée par le groupe TILCEPA de l'IUCN, nous avons appris que l'Afrique centrale n'est pas la seule région où les déplacements forcés de population sont encore utilisés pour assurer la création d'aires protégées. L'Inde prévoit de déplacer près de 4 million de personnes pour assurer l'intégrité de son réseau d'aires protégées et s'assurer qu'il puisse remplir son rôle dans la conservation de la biodiversité en excluant tout type d'utilisation des ressources qui y sont comprises par les communautés locales. La politique de la Fortress Conservation et du « Fences and Fines » semble donc avoir malheureusement encore de beaux jours devant elle, et l'acceptation des Community Conservation Areas comme outil de conservation nécessite encore une promotion importante face à ces mouvements importants, qui ne vont pas selon nous dans le sens d'une durabilité de la conservation de la biodiversité.



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

